



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 13 août 2021

Référence : 2021.07.005
Version : 1.2

Objet : Conseil d'administration (CA) d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 01 juillet 2021 à 17 h 30

Lieu : Visioconférence

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
A. CHAMPRENAUT
J. COMBAZ
P. DARSY
R. DECARRE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
G. LAMOUILLE
R. LOSTE
Y. MAGNANI
Q. TISSOT
G. ZAMBIANCHI

Excusés : JP DURAND
P. DEKETELAERE
JP DUFRESNE

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DE LA REUNION DU CA DU 06/04/2021

Le CA valide le CR du dernier CA en date du 06/04/2021

2. COMMISSION « FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF »

Présentation des comptes de l'ALP pour le premier trimestre 2021 :

L'exercice comptable va se dérouler du 1 octobre 2020 au 31 décembre 2021. Il est prévu un déficit sur cet exercice particulier portant sur une période de 15 mois.

Néanmoins, l'ALP pourra faire facilement face à ce déficit structurel au regard des réserves dont elle dispose.

Les dépenses de l'ALP correspondent à des projets qui présentent un réel sens :

- Financement de l'école de pêche avec un groupe d'enfants restreint lors des stages
- Acquisition d'un groupe froid pour la pisciculture du La Puya
- Choix par l'ALP d'élever des poissons à la pisciculture de La Puya afin de disposer d'une souche de poissons autochtones à priori mieux « adaptés » ; même si le ratio du coût par poisson élevé est sans doute supérieur à ceux achetés dans le commerce

Grâce à sa pisciculture, ALP relâche 80 000 ombles / an et dispose de la possibilité d'augmenter facilement ce nombre en cas de besoin, ainsi que d'élever d'autres espèces.

Pour des questions de garantie bancaire (100 000 euros), il a été décidé de conserver un compte à la Banque de Savoie pour placer une partie des réserves mais, au quotidien, de ne fonctionner qu'avec les comptes ouverts au Crédit Agricole.

Perspective d'entretien et d'aménagements des bâtiments de La Puya

a) Réhabilitation du bâtiment de la Puya

Les bâtiments de La Puya se dégradent et il devient urgent d'envisager des travaux d'entretien/amélioration ; réfection et étanchéité de la toiture, isolation, réfection des façades....

Il est convenu dans un premier temps de faire réaliser un diagnostic et de demander des devis pour chiffrer le coût « minimum » des travaux.

Responsable : Patrick Bouchard et Cédric DECARRE (sous réserve de son accord) ;

L'ALP et Annecy Rivière disposent en commun d'un bail emphytéotique de la ville d'Annecy (propriétaire du terrain) pour le bâtiment et la pisciculture (y compris la grotte)..

Yann MAGNANI est chargé de prendre rendez-vous avec Madame MUGNIER (Mairie d'Annecy) pour examiner avec elle dans quelle mesure et à quelles conditions, les bâtiments de La Puya pourraient être intégrés dans le réseau de sites de sensibilisation à l'environnement qu'elle souhaite mettre en place sur l'agglomération et, dans ce cadre, quelle pourrait être la contribution financière de la ville.

Bernard GENEVOIS (AAPPMA Annecy Rivières) et Patrick BOUCHARD participeront à cet échange.

Le coût des travaux pour les AAPPMA sera à partager entre ALP et Annecy Rivière.

Des réserves de trésorerie ont été constituées par l'ALP pour pouvoir y faire face en partie..

b) Changement des bassins de la pisciculture :

Les bassins extérieurs de la pisciculture sont dégradés et doivent, pour certains, impérativement être changés. Ils sont tous utilisés et nécessaires.

Dans un premier temps, il importe (sous la responsabilité de Bernard GENEVOIS au titre des deux AAPPMA) :

- d'établir un diagnostic sur l'état des bassins,
- en cas de remplacement de prévoir des bassins d'une taille légèrement plus grande mais en adéquation avec l'espace disponible
- de faire établir des devis pour les travaux à réaliser

Le CA valide la démarche. Un étalement des travaux sur trois ans pourrait être envisagé.

Yann MAGNANI est chargé de voir avec la Fédération si des subventions sont envisageables.

3. COMMISSION « FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE »

Point sur les stages de pêche 2021 :

- L'ALP dispose de 2 places sur le parking de la mairie situé face au Mac Donald pour permettre aux animateurs des stages (exclusivement) de garer gratuitement leur véhicule. Ce parking est fermé par une barrière équipée d'un cadenas à chiffres dont Patrick BOUCHARD communiquera le code aux bénéficiaires.
- Dans le contexte sanitaire actuel les stages sont limités à 5 enfants. L'encadrement sera assuré par deux personnes maximum.
- Coût du stage : 120 € pour 5 matinées

Tous les stages sont complets, sauf le stage carnassier du 15 au 17 août.

Un stage de 3 jours, du 26 et le 30 juillet, sera animé par Christophe et Jean Philippe.

Projet espace lac à Angon :

Bien que le bail emphytéotique administratif de 40 ans, consenti par la commune de Talloires à la société retenue pour réaménager et exploiter l'ancien « camps des américains » (en lien avec le groupe immobilier lyonnais « Carré d'Or »), prévoit explicitement le respect de la servitude de marchepied, les premiers travaux réalisés (terrasses jusqu'à l'extrême bord du lac équipées de tables pour les clients) démontre que dans les faits, elle n'est pas respectée.

Les associations du « collectif pour la sauvegarde du lac d'Annecy » (ALAE, AT74 et FNE...), qui s'opposent au projet dans son ensemble, demandent à ALP. de porter avec elles une pétition sur internet demandant au Maire d'annuler le bail et de s'associer au recours administratif qu'elles envisagent de déposer contre le permis de construire.

Dans la mesure où le mandat de notre association se borne à la défense de la servitude de marchepied (pratique de la pêche), il paraît difficile pour ALP de réclamer la dénonciation d'un bail qui la prévoit expressément et il est décidé de ne pas porter la pétition.

Par contre, l'ALP se propose dans un premier temps, d'écrire au Maire de Talloires pour lui demander, notamment, de faire respecter dans les faits les termes du bail (servitude de marchepied).

Pour le permis de construire, le CA s'accorde sur le principe de s'associer au recours si ce dernier contient des éléments susceptibles de remettre en cause la servitude de marchepied et sur une réserve de 1000 euros pour participer le cas échéant aux frais d'avocats.

Patrick BOUCHARD, Paul DARSY et Yann MAGNANI sont chargés d'examiner le dossier de PC et de statuer sur ce point.

Emplacement handi-pêche de La Puya :

Une demande d'aménagement d'un emplacement pour personne à mobilité réduite sur le ponton de pêche de La Puya a été déposée auprès de la municipalité d'Annecy ; mais tarde à voir le jour.

Madame MUGNIER, déjà sollicitée, est intervenue favorablement auprès des services techniques. Yann MAGNANI est chargé de la « relancer ».

4. COMMISSION « INFORMATION-COMMUNICATION »

Il est proposé de publier la note sur la protection du lac d'Annecy, rédigée par la commission information / communication afin de sensibiliser le grand public et les élus sur le sujet.

Roland DECARRE suggère de la faire paraître, à la fois dans l'Essor un jeudi et dans le Dauphiné une semaine plus tard, ce qui reviendrait, à 2896 euros TTC (Essor : 1008 euros, Dauphiné : 1888 euros) sur la base d'un quart de page.

Le CA valide cette proposition.

5. COMMISSION « PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE »

Etat d'avancement des travaux de refroidissement de l'eau de la pisciculture :

Le projet d'installation commun ALP/ Annecy Rivières d'un groupe froid d'aquarium, couplé à deux pompes de circulation (bascule de l'une sur l'autre en cas de panne) et équipé d'un système de traitement par UV a bien avancé, à l'initiative de Bernard GENEVOIS.

Une filtration de l'eau brute arrivant à la pisciculture est également prévue de manière à éviter tout problème d'encrassement au niveau du groupe froid.

L'installation devrait-être opérationnelle pour la saison d'élevage 2021 - 2022.

Son coût (hors main d'œuvre) avec l'achat des bouteilles d'incubation est estimé à environ 2500 - 3000 €

La main d'œuvre reste à chiffrer. Bernard doit contacter prochainement un autoentrepreneur pour une visite sur place de manière à lui présenter le projet et lui demander un devis.

Amélioration de la gestion des pompages d'eau dans le lac

Pour utiliser au mieux les deux points de pompage d'eau dans le lac, il serait souhaitable de compléter notre dispositif actuel de sondes thermiques par deux nouvelles sondes posées, l'une au niveau de l'alimentation de la pompe de secours, l'autre à une profondeur identique à celle du captage supérieur de l'usine des eaux.

Ces sondes offriront la particularité d'émettre l'information de température en direction de la surface et pourront donc fournir en continu et en instantané des informations utiles, tout particulièrement à la période où la température du lac est plus basse en surface qu'au fond. Coût environ 80 € (à partager en deux avec Annecy Rivières).

Les modalités techniques de refroidissement de l'eau (groupe froid et optimisation des pompages), proposées par Bernard GENEVOIS sont approuvées. L'avis de Patrick DEKETELAERE et Guy LAMOUILLE sera sollicité pour l'examen du devis.

Bilan de l'alevinage « Omble » 2021 :

L'élevage des ombles en 2021 a bien fonctionné.

Un alevinage plus important que d'habitude a été réalisé :

- 80 000 ombles ont été déversés dans le grand lac
- 24 000 ombles ont été déversés dans le petit lac.

Evaluation de l'alevinage

Depuis 6 ans, tous les alevins d'omble relâchés au lac d'Annecy sont marqués par coloration des otolites.

A partir de 2021 (année d'entrée potentielle significative dans la pêche des premiers alevins marqués), il est prévu de collecter 300 têtes d'omble par saison de pêche pour pouvoir faire la part des poissons issus de la reproduction naturelle, de la pisciculture de La Puya (alevinage ALP) et de la pisciculture de Rives (alevinage des pêcheurs professionnels).

Suite à l'appel lancé auprès des pêcheurs, environ 150 têtes d'omble ont déjà été ramenées à Carine à ce jour. L'objectif de 300 devrait donc pouvoir être atteint à la fin de la saison de pêche.

La fédération de pêche de Haute Savoie s'est engagée à effectuer les analyses pendant les 3 prochaines années ainsi que le rapport final.

La poursuite de l'étude pourrait toutefois s'avérer intéressante pour évaluer en plus, l'intérêt de différentes modalités de pisciculture (identification des géniteurs pour éviter le croisement des fratries, périodicité de renouvellement du stock, filiations les mieux adaptées...). Dans cette perspective, le CA souhaite que Carine, en lien avec la fédération, puisse acquérir d'ici trois ans les compétences requises pour les analyses.

Reproduction naturelle de l'omble

Le CA s'accorde à penser que la mise à jour de la cartographie des omblières, un diagnostic de leur état et un suivi thermique seraient importants pour assurer une bonne gestion piscicole de la ressource. Outre les éventuelles possibilités de restauration cela permettrait aussi de juger des effets présents (et/ou à venir) des changements climatiques.

La commission PDLGP est chargée de se pencher sur les modalités de réalisation éventuelle de ce type d'approche.

Réunion des « carnets volontaires » :

Le dispositif « carnets volontaires » mis en place par Daniel GERDAUX (INRA) existe depuis 30 ans.

A l'occasion de cet « anniversaire », il est proposé de récompenser, lors de la prochaine réunion de restitution des résultats, les 3 pêcheurs volontaires les plus anciens (29 ans de participation) en leur offrant à chacun un livre « les poissons d'eau douce » et à l'un des trois, par tirage au sort, une carte de pêche « traîne-sonde » gratuite.

Le CA valide cette proposition.

Cartographie des herbiers :

Le travail demandé par l'Etat à la société IDEX en compensation des manquements constatés lors de l'installation de la boucle d'eau des Marquisats ne permettra pas d'établir une cartographie complète des herbiers car il est limité à la partie inférieure à 7 m de profondeur (partie visible depuis la surface).

Lors de la dernière réunion du collège « usagers » de la « Commission Lac » du SILA, le Président du SILA s'est engagé à prendre en charge le complément qui pourrait s'avérer nécessaire (hypothèse plus que probable puisque les herbiers s'étendent couramment jusqu'à 15 m de fond, voire plus et qu'il n'est pas prévu de moyens de cartographie autres que des photographies aériennes).

Dans cette perspective, pour faire en sorte que ce « complément » cartographique soit bien effectué dès 2022, il est proposé qu'un test méthodologique soit diligenté par ALP cet été et un rapport de « faisabilité » remis au SILA à l'automne (programmation budgétaire).

Ce test, prévu sur environ 100 m de tombant entre le Nord de la plage de Sévrier et le restaurant « Le Poisson Rouge », associerait le bureau d'étude Sage Environnement (délimitation des herbiers avec un sondeur), le club de plongée « La Coulée Douce » et la société SUBTECH-IO (pose de jalons sur la limite des herbiers et délimitation avec un GPS pour scaphandrier).

Le BE Sage serait chargé des analyses et du rapport final (coût pour ALP environ 1500 euros).

Jean-Luc GASSMANN et Yann MAGNANI sont en charge du dossier coté ALP.

Le CA donne son accord.

Réunion de la pré-commission consultative halieutique du 25 juin 2021

- Mesures de prévention contre la moule quagga

Seules des mesures de sensibilisation sont prévues en 2021 : pose de panneaux de sensibilisation et présence « d'ambassadeurs » aux principales mises à l'eau : diffusion d'un flyer.

- L'interdiction de l'utilisation de leurres de plus de 10 - 12 cm, hors hameçons, pendant la période de fermeture du brochet.

Cette proposition, présentée par ALP est retenue.

- Limitation des cormorans

Aucun cormoran n'a été prélevé à Annecy en 2020. Les personnes habilitées ne veulent pas réaliser de tirs en raison de leur dangerosité et de l'incompréhension du public.

Le nombre d'oiseaux semble en diminution et chacun s'accorde à penser que le « problème » n'est pas « prioritaire à ce jour.

- Destruction des écrevisses invasives :

Dans la perspective du renouvellement pour deux ans de l'arrêté préfectoral de destruction des écrevisses invasives en Haute-Savoie (qui permet aux pêcheurs professionnels de les commercialiser), Christian RAMON (DDT 74) a demandé aux AAPPMA et à la Fédération de pêche de s'engager à contribuer à la lutte avec leurs moyens respectifs (GPP pour ALP).

ALP estime que cet engagement n'est pas opportun pour des raisons de contraintes administratives, de priorités d'actions d'efficacité et souhaite que le nouvel arrêté soit pris dans les mêmes termes que le précédent (cf. pas d'implication des AAPPMA).

- Reproduction de la féra

Pour veiller à leur préservation, l'ALP propose de déterminer les linéaires de rives utilisés par la féra pour se reproduire et de suivre la phénologie de la reproduction (effets des changements climatiques). L'Etat estime que c'est à lui de diligenter ce travail (pour des raisons d'opposabilité éventuelles de la cartographie) et organisera une réunion de mise en place avant la prochaine saison.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Renouvellement du matériel informatique :**

L'ordinateur et ses périphériques (écran, disque dur externe...) utilisés par Carine, vieux de plus de dix ans, doivent être renouvelés.

Le coût estimé est de 800 à 1000 euros.

Le CA donne son accord.

- **Deuxième tranche des travaux de protection des roselières**

A l'occasion de ces travaux, la mise à l'eau de Sévrier sera interdite le matin en semaine entre le 04 octobre 2021 et début mars 2022.

L'information sera communiquée aux pêcheurs via le site internet.

- **Arrêté DDT 74 autorisant des tests techniques de planches E-Foil sur le lac :**

Les tests sont prévus sur les secteurs de Saint Jorioz – Duingt les 25 et 26 mars 2021 et pourront être renouvelés en cours d'année.

- **Réalisation d'une cartographie bathymétrique du lac d'Annecy :**

Pour pouvoir réaliser, notamment, une carte des secteurs propices à la pêche du bord, ALP a demandé au SILA de lui transmettre les données bathymétriques en sa possession.

Le SILA a transmis des points altimétriques issus de relevés bathymétriques effectués en 1990 par le BRGM, ainsi que les courbes de niveau dérivées. Leur superposition avec les orthophotos de résolution 20 cm produites à partir de Prises de Vues Aériennes (PVA) effectuées au cours de l'été 2020, fait apparaître des décalages et des imprécisions.

Il serait souhaitable que cette cartographie de base soit mise à jour.

Jean-Luc a entamé des contacts avec 2 sociétés spécialisées pour obtenir des devis ainsi qu'une méthodologie d'acquisition des données bathymétriques qui serviront de base de discussion avec le SILA

7. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se déroulera en septembre 2021 : selon une date à convenir : en présentiel ou en visioconférence : à convenir